Document généré le 23 avr. 2024 19:37

Québec français

L'heure juste sur les montres, horloges et autres pendules

Ludmila Bovet

Numéro 146, été 2007

URI : https://id.erudit.org/iderudit/46593ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Bovet, L. (2007). L'heure juste sur les montres, horloges et autres pendules. *Québec français*, (146), 101–103.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'heure juste sur les montres, horloges et autres pendules

par Ludmila Bovet

« C'est le temps de reprogrammer votre lecteur de DVD, votre cafetière, votre téléviseur, et même de tourner les aiguilles de votre horloge s'il vous en reste une, parce qu'ils doivent tous avancer d'une heure à partir de 2 h du matin, demain » (*Le Soleil*, Québec, 1er avril 2006, p. A-7).

Cette année, ce fut trois semaines plus tôt au Québec. Quelle que soit la date, l'épreuve est la même, ici comme en France : « Non, Charlotte, tu ne gagnes pas une heure de sommeil ce week-end, tu la perds [...] comme tout le monde, tu auras oublié dans la nuit de samedi à dimanche d'avancer ton réveil d'une heure ou [...] tu te seras encore emmêlée les pinceaux avec ce foutu changement d'heure dont c'est le 30e anniversaire » *Libération*, 25 mars 2006, p. 17).

L'heure d'été fut instaurée pour la première fois en France en 1916 durant la guerre. Abandonnée en Europe après la Seconde Guerre mondiale, cette mesure fut reprise après la crise pétrolière de 1973. Au Québec, la Loi sur le temps réglementaire actuellement en vigueur date de 1966 ; mais l'heure d'été fut, dès 1924, appliquée dans certaines municipalités, celles qui en avaient décidé ainsi dans un référendum, qui avait lieu chaque année[1] !

Remettre les pendules à l'heure

On entend souvent cette expression figurée qui semble plus « parlante » que *remettre les choses au point*. Elle est consignée dans les dictionnaires français récents, qui en donnent des définitions assez variées : « adapter son attitude, son action à la situation actuelle ; en sport, revenir à son niveau de performance habituelle après une période de méforme, de mauvais résultats » (*Petit Larousse* 2000) ; « repartir à zéro, redéfinir des conditions » (*Robert historique*, 1998). La première édition (1979) du *Dictionnaire des expressions et locutions figurées* (les Usuels du Robert) ne la relève pas, mais celles de 1987 et 1993 le font : « faire une mise au point collective ; se mettre d'accord sur une base de discussion ». Selon le TLF[2], la première attestation date de 1976.

Ces définitions reflètent l'éventail des contextes dans lesquels on peut rencontrer la tournure. Dans certains cas, on se demande même ce qu'elle fait là... En contexte politique, c'est en général tout à fait clair. Exemples : « Puisqu'"il y a tellement de choses qui se sont dites", la mairesse compte bien remettre les pendules à l'heure et exposer clairement la situation » (*Le Soleil*, 29 janvier 2007, p. 3). « Le caucus péquiste de deux jours qui débute aujourd'hui sera une bonne occasion de mettre les pendules à l'heure, croit-il » (*Le Soleil*, 1er février 2007, p. 8). « Ce faisant, M. Charest a aussi pris soin de remettre les pendules à l'heure, en rappelant les valeurs fondamentales des Québécois, notamment celle de l'égalité des hommes et des femmes, la primauté du français et la séparation entre l'État et la religion » (*La Tribune*, Sherbrooke, 10 février 2007, p. 14). Et en France : « La démocratie, proclame-t-on, c'est l'égalité des chances. Le mot est lâché ; que n'a-t-on réclamé au nom de la démocratie... Peut-être serait-il temps de "remettre les pendules à l'heure". La France est un pays libre où le principe démocratique est acquis » (*Le Monde*, 15 janvier 1987, p. 7)[3]. Dans ces contextes, c'est bien la notion de « mise au point collective » qui est exprimée. Mais, il s'agit d'autre chose dans l'exemple suivant : « Une réforme gouvernementale du système scolaire publiée le 5 février dernier [en Grande-Bretagne] a remis les pendules à l'heure dans les classes de langues étrangères. Les avantages économiques des langues orientales et asiatiques l'ont emporté sur la tradition » (« Les écoles de Grande-Bretagne amorcent le virage chinois », dans *La Presse*, 19 février 2007, p. A-1.) C'est ici l'idée d'« adapter son attitude, son action à la situation actuelle ». De fait, il s'agit toujours d'exprimer la recherche de la synchronisation.

RÉVEILLE-MATIN : 1. Du XVIe siècle ; 2. Du XVIIe siècle ; 3. Moderne.

Larousse du XIXe siècle (1928).

L'horloge à pendule

Si cette locution figurée était née au Québec, elle parlerait d'horloges et non de pendules. Le mot *pendule* ne fait pas partie du vocabulaire actif des locuteurs québécois. Quand il est question d'avancer l'heure ou de la reculer, ce sont les mots *horloges*, *montres*, *cadrans* qui sont utilisés : « Il est certain que ceux qui ne voudront pas subir de retard pour les offices religieux ou les promenades, demain, dimanche, n'oublieront pas d'avancer d'une heure la grande aiguille de leur horloge, cadran ou montre » (*La Patrie*, Montréal, samedi 30 avril 1932, p. 21). Qu'est-ce qui justifie l'absence de ce mot alors que les pendules sont bien présentes dans la vie quotidienne ? En fait, le mot *pendule* se trouve bel et bien dans des textes écrits, notamment dans les annonces publicitaires accompagnées de photos où l'on voit des pendules murales, des pendules de table, des pendules de cuisine. Pourtant, lorsqu'il s'agit de nommer de vive voix l'appareil qui est représenté, c'est le mot *horloge* qui est utilisé.

Pour les francophones d'Europe, une horloge, c'est une « machine *de grande dimension*, souvent munie d'une sonnerie, et destinée à indiquer l'heure, notamment dans les lieux publics ». La pendule, quant à elle, est une

« petite horloge, souvent munie d'une sonnerie, *qu'on pose ou qu'on applique* » (définitions du *Petit Robert*). Il y a des horloges sur des tours, sur le clocher ou la façade de certaines églises, sur la façade des hôtels de ville et des gares, sur celle de certaines écoles ; bref, ce sont des appareils de grande dimension qui permettent de voir de loin l'heure qu'il est. Dès que l'on entre dans un édifice, les appareils fixés au mur s'appellent des pendules (dans un vestibule, une salle d'attente, un bureau, une salle de classe, par exemple) ; il en va de même à l'intérieur des maisons et des appartements, que l'appareil soit posé sur un meuble, sur une corniche, accroché au mur du salon ou appliqué sur celui de la cuisine. Au Québec, tous ces appareils sont appelés des horloges.

L'explication de cet usage est tout simplement historique. Le mot *pendule* est une abréviation de *horloge à pendule* pour désigner une petite horloge[4]. On en a relevé la première attestation en 1557, dans un livre de comptes : « Au sieur Gosselin, horloger à Rennes, 30 livres pour l'entretien des trois pendules des chambres par semestre» (*Trésor de la langue française*). C'est curieux puisque les livres traitant de l'histoire de l'horlogerie donnent la date de 1657 pour la première réalisation d'une horloge d'intérieur dans laquelle le pendule remplaçait l'oscillateur à foliot. Elle fut construite par Salomon Coste, horloger à La Haye, d'après les instructions du mathématicien Christiaan Huygens[5]. Les dictionnaires de la fin du XVIIe siècle font tous état de la nouveauté. Celui de Richelet (1680) : « *pendule* – c'est une sorte d'horloge qui est meilleure que les horloges ordinaires et qui fut inventée en 1657 ». Celui de Furetière (1690) : «pendule f. est une horloge de nouvelle invention qu'on fait avec un pendule qui en règle le mouvement égal par le moyen d'une ligne cycloïde, qu'on dit être inventée par M. Huygens ».

Quoi qu'il en soit, le nouveau mot n'a pas réussi à détrôner le mot *horloge* en Nouvelle-France. On le trouve quand même dans les journaux, déjà au XVIIIe siècle : « [...] plusieurs horloges et pendules qui ne se montent que tous les huit jours ». (*La Gazette de Québec*, 19 juillet 1764, p. 3, col. 1). Dans la littérature, *horloge* et *pendule* se trouvent parfois employés dans le même passage pour désigner le même appareil : « L'horloge en bronze doré achetée à grand prix, la veille, chez Duquet, sonna neuf fois [...] cette pendule, la plus belle que nous ayons pu trouver en ville » (Pamphile Lemay, *L'affaire Sougraine*, 1884, p. 76-77). Aussi : « [...] le son argentin d'une horloge, suspendue dans sa chambre » et quelques pages plus loin, au sujet du même appareil : « [...] on entendit la pendule sonner onze heures » (W. Dorion, *Vengeance fatale*, 1893, p. 59 et 71).

La montre d'horloge

Le lexique des appareils servant à indiquer l'heure réserve d'autres surprises. Rien de plus courant qu'une *montre* et chacun sait qu'elle est constituée d'un petit boîtier à cadran contenant un mouvement d'horlogerie et qu'on la porte au poignet. Eh bien !, ce mot a d'abord désigné le cadran des horloges, à une époque où le mot *cadran* s'employait pour ce qu'on appelle aujourd'hui un cadran solaire ; c'était au XVe siècle. Le nom *montre* vient du verbe *montrer* et le cadran des horloges montre l'heure. Ce sens est attesté depuis 1474 dans la locution *monstre d'oreloge* (dans un inventaire, selon TLF). Un joli exemple démontrant cet usage pour les cadrans des horloges monumentales, celui d'une église protestante en l'occurrence, est fourni dans un document ancien cité dans le dictionnaire de Pierrehumbert à l'article *horloge* : « En la tour de ce temple [St-François] il y a un horologe duquel la monstre fut faite l'an 1585[6] ». Outre l'orthographe de l'époque, on remarque le genre masculin, qui était celui d'*horloge* en ancien français ; le féminin ne s'imposera qu'au XVIIe siècle.

Au début du XVIe siècle, *monstre d'horloge* est aussi attesté au sens de « horloge portative » (1529-1531), qui va devenir le plus usuel[7]. Jusque-là, les horloges d'intérieur ou horloges de table étaient des pièces d'orfèvrerie magnifiques mais très lourdes, impossibles à transporter en voyage. Répondant aux besoins des seigneurs, des commerçants, des banquiers, apparut l'horloge de carrosse, vers la fin du XVe siècle. Au cours de la Renaissance, la miniaturisation de plus en plus poussée aboutit à la montre de poche, que l'on portait dans la poche-bourse ou aumônière ou dans une poche de la ceinture du pantalon (gousset). On pouvait aussi les porter en sautoir, et les dames qui en avaient les moyens raffolaient de ces montres-bijoux aux boîtiers en cristal de roche ou en pierres semi-précieuses. Détail amusant : beaucoup de ces montres étaient munies d'un petit cadran solaire (appelé *cadran au soleil*) et d'une boussole « car leur imprécision égalait leur beauté et il était fréquent de devoir les remettre à l'heure d'après les indications du cadran solaire[8] ». C'est au XVIIIe siècle que ces petites horloges seront perfectionnées et s'appelleront simplement montres.

Il n'en demeure pas moins que le mot *cadran* (déjà attesté en 1443 pour les horloges) a été en concurrence avec *montre*, pendant deux siècles peut-être, avant de s'imposer pour désigner le cercle divisé en heures et en minutes dans une horloge, qu'elle soit monumentale ou portative ou montre de poche. On peut le constater dans le dictionnaire de Furetière (1690) qui est un bon indicateur de l'usage au XVIIe siècle. Le mot *horloge* y est défini ainsi : « [...] machine composée de roues, de contrepoids, d'un balancier et d'un *cadran ou montre*, et d'un timbre ou sonnerie. Il y a aussi des horloges à pendules dont l'invention est moderne ». Dans l'article *montre*, on lit : « se dit aussi de la platine [= pièce plate] qui indique les heures dans une horloge. Les horloges d'Église ont des *montres* dedans et dehors. L'horloge de St. Étienne a quatre *montres* au haut du clocher. On le dit par extension de toute une horloge qui est en petit volume. Une *montre* de cabinet qu'on met sur un bureau, une *montre* à pendule. On le dit plus communément de ces petites horloges qu'on porte à la poche. Une *montre* d'or ». Le mot *quadran* est défini par « monstre d'horloge ».

On voit bien que *horloge* est toujours le terme générique, que *montre* a trois sens et

que *cadran* est synonyme de *montre d'horloge*. Encore au XIXe siècle, les dictionnaires, à l'article *montre*, donnent le sens de « cadran » comme peu usité (Boiste, 1829) ou vieilli (*Dictionnaire général*, 1900).

Le cadran sonne le réveil

Au Québec, le mot *cadran* en emploi absolu a le sens de « réveille-matin ». En France, à part dans la locution *faire le tour du cadran* qui signifie « dormir douze heures d'affilée », le mot est toujours accompagné d'un adjectif ou d'un déterminatif : *cadran lumineux, cadran solaire, cadran d'une montre, d'une boussole, cadrans d'un tableau de bord*, etc.

Ce n'est pas que le réveille-matin soit une invention récente. On suppose que les premières horloges d'intérieur munies d'un mécanisme de réveil ou d'appel horaire furent construites en Italie au XIVe siècle. On peut encore voir dans des musées des horloges de table munies d'une sonnerie de réveil et datant de la fin du XVIe siècle. Cependant, c'étaient des pièces très chères et il faut attendre le XVIIIe siècle pour que l'usage des réveille-matin se généralise en Europe[9]. Le mot lui-même date de 1497 et signifiait d'abord « ce qui réveille le matin » (du bruit, le coq, une nouvelle inattendue), puis désigne tout naturellement l'appareil qui a cette même fonction (dès 1514, selon TLF).

Le mot est ancien ; l'usage général de l'appareil l'est moins. On remarque qu'au Québec, le mot *cadran* est souvent utilisé comme terme générique pour tout appareil indiquant l'heure, qu'il s'agisse d'une horloge monumentale, d'une pendule murale ou de table, d'une montre : *regarder l'heure au cadran*. Dionne a relevé le sens de « montre » dans son glossaire (1909). Clapin (1894) écrit au mot *cadran* : « On emploie assez souvent, ici, la partie pour le tout, c'est-à-dire que l'on dit fréquemment *cadran* pour *horloge* ou *pendule*, suivant le cas[10] ». À remarquer qu'il ne mentionne pas cet emploi pour le réveille-matin. Des exemples tirés de la littérature québécoise sont aussi éclairants : « Soudain quatre coups vibrent au cadran de la grande salle voisine » (Madeleine [pseudonyme de madame Wilfrid A. Huguenin, née Anne-Marie Gleason], *Le long du chemin*, 1912, p. 142). « On attend du clocher la note juste, la voix directrice avec laquelle toutes les aiguilles des cadrans se mettent à l'unisson » (Georges Bouchard, *Vieilles choses... vieilles gens*, 1926, p. 33). « Matin d'automne. On aurait dit le temps empaillé. Il était 8 heures et j'étais sûr que toutes les montres et tous les cadrans de St-André ne repartiraient plus jamais » (Jean-Paul Filion, *Saint-André-Avelin... le premier côté du monde*, 1975, p. 14).

N'en déplaise aux chasseurs d'impropriétés langagières, le terme *cadran* pour désigner une horloge monumentale nous vient de France ! La filiation est la suivante : autrefois, seul le cadran solaire permettait de connaître l'heure. Publié au XIXe siècle, le dictionnaire de Bescherelle[11] nous dit que *cadran* « se dit souvent absolument pour cadran solaire. Allez voir au cadran. Régler sa montre au cadran. Le temps est couvert ; on ne voit pas l'heure au cadran ». Il ajoute que l'on dit aussi le *cadran du clocher, de l'église* – usage qui persiste en France : *cadran d'une gare, d'une église* (*Petit Robert*) – et il s'agit bien sûr d'une horloge et non d'un cadran solaire.

C'est encore Furetière[12] qui nous apprend une façon courante de s'exprimer au XVIIe siècle, dans cet exemple figurant à l'article *quadran*, qui est défini par « monstre d'horloge » : « Un badaud demande quelle heure il est, quoy qu'il soit vis à vis du quadran ».

Les illustrations (sauf indication contraire) sont tirées de *Mesures du temps et de l'espace* (voir note 5).

La nouveauté, au Québec, c'est d'avoir étendu cet emploi à tous les appareils qui indiquent l'heure, spécialement à celui qui trône dans toutes les demeures depuis qu'on ne peut plus compter sur les coqs pour sonner le réveil[13].

Notes

1 *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, 1983, article *heure*. Aussi : *L'histoire de la législation sur le temps légal au Québec de 1880 à 1986*, www.justice.gouv.qc.ca/FRANÇAIS/publications/generale/temps-histoire.htm.

2 TLF, abréviation pour *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960)*, 1971-1994, 16 vol.

3 La locution est entre guillemets, signe qu'en 1987 elle n'était pas tout à fait intégrée dans l'usage écrit.

4 *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, éd. de 1998.

5 Samuel Guye et Henri Michel, *Mesures du temps et de l'espace*, Bibliothèque des Arts, Paris, 1970, p. 100. Voir aussi : Gerhard Dohrn-van Rossum, *L'histoire de l'heure*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1997.

6 William Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Éditions Attinger, 1926. *Temple* est le terme utilisé par les protestants pour désigner leur lieu de culte.

7 Voir note 4.

8 Livre cité à la note 5, p. 65-68.

9 Livre cité à la note 5, p. 36 et *Larousse du XXe siècle*, qui fournit des illustrations.

10 N.-E. Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, 1909, réimpr. : Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974. Sylva Clapin, *Dictionnaire canadien-français*, 1894, réimpr. : Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974.

11 Bescherelle (aîné), *Dictionnaire national*, Paris, Garnier Frères éditeurs, 1847, 2 vol.

12 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye-Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, 3 vol.

13 La place manque pour parler du terme *horloge grand-père*, qui est un calque de l'anglais *grandfather's clock*, nom donné par les marchands de meubles anglais, à la fin du XIXe siècle, à ce qu'on appelle en France une *horloge de parquet*, et dont les premiers modèles furent fabriqués vers la fin du XVIIe siècle. Noter le terme *horloge* : appareil d'intérieur, mais de grande dimension. S'appelle aussi *comtoise* en France et *morbier* en Suisse, d'après le lieu où elle était fabriquée dans le Jura français.